République Française ***** Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8
		+ 2 pouvoirs

Date de convocation 26 novembre 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

<u>Présents</u>: BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, VANDERHOEVEN Sylvie.

Absents: CROIX Mylène.

Représentés : NICOLLE François à LOYER Gilles, PRIEUR Brice à

HENRI Pascal.

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet: APPROBATION DU DERNIER PV

N° de délibération : 39_2024

Vu le projet de procès-verbal, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 13 septembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Francis BOUILLET. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2024. Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 03 décembre 2024 Pascal HENRI, Maire



Pascal HENRI 2024.12.02 18:05:32 +0100 Ref:7706659-11566314-1-D Signature numérique le Maire